



RÈGLES DE SÉLECTIONS ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2026

Para Marathon



Table des matières

A.	PREAMBULE	3
B.	SELECTION NATIONALE	4
1.	Compétition de référence	4
2.	Catégories concernées.....	4
3.	Conditions de participation	4
C.	PROCESSUS DE SELECTION.....	5
1.	Chaine de décision.....	5
2.	Nombre d'athlètes sélectionnable.....	6
3.	Proposition de sélection pour le championnat du Monde	6
D.	PROGRAMME D' ACTIONS.....	6
E.	PROPOSITION DE SELECTION	7
F.	DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS.....	7
G.	CONTACT.....	7



A. PREAMBULE

L'objectif des Équipes de France est de conquérir des médailles et titres au championnat du monde Para Marathon 2026 qui a lieu à Gualaguaychu en Argentine au 22 au 25 octobre 2026.

La récente intégration officielle des catégories Para-Canoë en marathon international par l'ICF est une opportunité pour nos para athlètes français qui pourront s'engager pleinement dans la discipline. Par ailleurs, cela participera à l'évolution de la discipline au niveau national.

Le programme d'action et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections.

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français identifiés dans le processus de participation aux Mondiaux de Para Marathon.

À ce titre, suite à la proposition du manager du para canoë, le Directeur Technique National sélectionne les athlètes sur la base des règles de sélections établies dans ce document et des règlements internationaux en vigueur.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout athlète qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle le sportif a été retenu, notamment en cas de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique, il peut également à tout moment écarter tout athlète ayant adopté un comportement contraire aux lois et règlements, nuisant au bon fonctionnement de l'Équipe de France ou portant atteinte à l'image et aux valeurs de celle-ci et de la FFCK. La convention des sportifs de haut niveau ou la convention des sportifs en équipes de France précise le cadre général et les attentes réciproques des athlètes en équipe de France et de la FFCK.



B. SELECTION NATIONALE

1. Compétition de référence

Le championnat de France de Fond, organisé à Vitré du 4 au 7 avril 2026 sera support de la sélection de l'équipe de France Para marathon 2026.

Le choix de ce championnat comme épreuve de sélection, bien que positionné 6 mois avant l'échéance du championnat du Monde, permettra notamment d'anticiper la logistique du voyage en Argentine.

Les athlètes sélectionnés pour le championnat du Monde de Para Marathon pourront également, s'ils le souhaitent, participer au championnat d'Europe de Para Marathon. Néanmoins, cette participation au championnat d'Europe sera à la charge des participants, sans participation financière de la FFCK.

2. Catégories concernées

Les classifications utilisées sont identiques à celles du sprint Para-Canoe.

Age minimum requis : 15 ans

- KL1 / KL2 / KL3 / femmes et hommes
- VL1 / VL2 / VL3 / femmes et hommes

La catégorie Open ne sera pas concernée par le process de sélection mais devra néanmoins être validée par le manager para marathon, puisque les inscriptions nominatives sont à faire par ce dernier.

La catégorie Open inclut les 10 catégories reconnues par l'IPC qui ne rentrent pas dans catégories paralympiques : <https://france-paralympique.fr/classification/>

3. Conditions de participation

Les sportifs souhaitant participer aux compétitions comptant pour les sélections doivent remplir les règles suivantes :

- Être à jour de sa licence compétition FFCK
- Respecter les règlements fédéraux
- Être à jour de ses cotisations et/ou facturations FFCK
- Signer et respecter la convention individuelle du sportif 2026 et ses annexes



- Pour les non SHN, signer et respecter la convention des sportifs sélectionnés en Équipes de France
- Ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire en cours
- Avoir été classifié ou reclassifié par la FFCK (ou l'ICF) selon les nouvelles classes définies par l'ICF, approuvées par l'IPC pour la saison sportive 2026 au plus tard à l'occasion de la course de sélection 2026
- Spécificité des para athlètes ultra marin. La FFCK a la volonté d'accompagner les projets ultra marins et sera facilitatrice eu égard aux contraintes de déplacement. Des adaptations seront envisageables, dès lors qu'elles seront formulées avant la sélection de Vitré, et non a posteriori.
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition.

Accompagnement : Tout para athlète qui participe aux épreuves de sélection doit être accompagné pour le bon déroulement des épreuves et de son accès à l'eau.

Capacités minimales attendues pour participer :

- Être capable de s'aligner sur la ligne de départ
- Maîtriser sa navigation en fonction des conditions

Le port du **gilet de sauvetage** peut être rendu obligatoire par le comité de course comme le prévoit le règlement, il faut donc prévoir de venir avec au cas où. Indépendamment dudit règlement, le port du gilet est laissé à la libre appréciation des athlètes, des coachs, en fonction des aptitudes et des conditions de navigation du moment.

C. PROCESSUS DE SELECTION

1. Chaîne de décision

Pour valider la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

- Proposition de sélection faite par le manager para marathon au DTN
- Décision définitive de sélection prise par le DTN, ou son représentant



2. Nombre d'athlètes sélectionnable

Sous couvert des performances sportives ainsi que des capacités financières de la FFCK, le nombre d'athlètes identifiables sera dépendant des quotas par nation proposés par l'ICF.

Les athlètes engagés dans un process de sélection en Para-Canoë et en Para Marathon devront privilégier les épreuves en Para Canoë en cas de sélection en équipe de France.

3. Proposition de sélection pour le championnat du Monde

La proposition de sélection de l'équipe de France pour le championnat du Monde de Para Marathon 2026 sera établie à partir de l'analyse des performances des athlètes :

- Du championnat de France de fond de Vitré du 4 au 7 avril 2026
- Des écarts avec les meilleurs athlètes de ce championnat
- Des propositions de l'encadrement de l'équipe de France Para Marathon

Les athlètes Para-Canoë médaillés lors du championnat du Monde Para Marathon 2025 seront prioritaires à la sélection sous réserve de confirmer leur rang de meilleur athlète français de leur catégorie lors du championnat de France de fond de Vitré.

En complément, il est important de noter que les principes de sélection de l'équipe de France sont de sélectionner des athlètes ayant le potentiel de décrocher une médaille lors du championnat du Monde 2026.

D. PROGRAMME D'ACTIONS

1. Regroupement national

En fonction du budget disponible et des ressources humaines, un regroupement d'entraînement pourra être envisagé au cours de la saison 2026.

2. Championnat du Monde à Gualaguaychu (ARG) du 22 au 25 octobre 2026

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration seront à la charge des participants.

La FFCK mettra à disposition :

- Une aide logistique pour les inscriptions à la compétition
- Une aide à la gestion du transport ou location du matériel



- Une équipe d'encadrement sur place pour l'entraînement et la compétition
- Une tenue de course pour représenter l'équipe de France

E. PROPOSITION DE SELECTION

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National sur proposition du Manager.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de celle issue du présent règlement de sélection, dans un souci de performance de l'Équipe de France. Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve.

Dans le cas où un athlète ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, santé, de comportement ou de double sélection), un autre compétiteur pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

F. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS

Le présent mode de sélection validé par le COMEX sera diffusé sur le site internet de la FFCK, la liste des sélectionnés.es sera diffusée aussi sur le site à l'issue des épreuves de sélections.

G. CONTACT

Pour toutes information complémentaires, contactez Charles DELVAL – Manager Para Canoë - cdelval@ffck.org – 06 47 98 69 32